

Comité Interministériel du Handicap

Madame la Première Ministre,

Mesdames, Messieurs les ministres,

Mesdames, messieurs,

Nous vous remercions d'avoir fait le choix de maintenir l'organisation d'un comité interministériel du handicap ouvert aux associations. Notre collectif représente 52 associations nationales, mais ne représente pas, contrairement au CNCPH, les professionnels, les partenaires sociaux ou bien encore les organismes de protection sociale.

Nous avons déjà engagé des échanges francs et réguliers avec Madame Geneviève Darrieussecq, mais, comme le soulignent, de manière plus ou moins précise, les différentes feuilles de route, la politique du handicap relève de tous les ministères.

La co-construction avec les associations est au cœur de la méthode que vous souhaitez mettre en place. Bien évidemment nous nous en réjouissons. Cette méthode doit s'appliquer partout et tout le temps. Nous avons donc noté avec intérêt l'évocation du projet de réforme des retraites. Sur ce sujet, comme sur d'autres, nos propositions sont prêtes et nous sommes à votre disposition, d'autant plus que les concertations ont déjà commencé.

Si la méthode est essentielle, la définition des ambitions l'est tout autant. Savoir où on va est aussi important que savoir comment on y va. Vous annoncez 4 groupes de travail préparatoires à la Conférence nationale du handicap, ainsi qu'un certain nombre de chantiers prioritaires. Nous nous retrouvons globalement dans ces axes et participerons activement à l'ensemble de ces travaux, pour lesquels le calendrier de mise en œuvre et les engagements financiers mériteraient toutefois d'être précisés.

Faute de pouvoir aborder ici tous les points, le Collectif handicaps n'insistera que sur 4 points :

- **Tout d'abord, l'accessibilité universelle** : elle devra se traduire, au-delà de grandes déclarations, par des mesures concrètes dans l'accès aux services publics, aux ERP, au logement (domaine qui a connu dans le précédent quinquennat un recul majeur), à l'école, à l'emploi, à la santé, au numérique... La nomination d'un haut fonctionnaire à l'accessibilité ne sera une bonne nouvelle qu'à la condition que cette personne puisse s'appuyer sur des moyens humains et financiers. Nous regrettons la disparition des fonds territoriaux d'accessibilité, qui pourtant faisaient partie des très rares promesses de campagne. Nous pensons que nous pouvons organiser rapidement une concertation sur ces fonds, afin d'en trouver les déclinaisons dès ces lois de finances.

- **2^e point, c'est la transformation de l'offre médico-sociale.** Pour le collectif handicaps, elle doit être abordée, en-dehors de toute position dogmatique, à partir des besoins et aspirations des personnes. Il s'agit dans ce domaine, comme dans les autres, d'appliquer la convention de l'ONU, mais en se référant au texte et non pas aux interprétations partisans. L'objectif est bien de garantir pour toutes les personnes, quel que soit leur handicap, la liberté de choix de leur lieu de vie, ce qui implique de garantir un accompagnement de qualité et en nombre suffisant, sans faire reposer les contraintes liées au handicap sur les aidants familiaux. La question de l'attractivité des métiers du médico-social est donc essentielle, comme le souligne le dossier de presse.

- **Le 3^e point que je souhaite évoquer c'est la politique de l'autonomie** : nous regrettons que ce gouvernement se détourne de l'opportunité que pourrait constituer la création de la cinquième branche de la sécurité sociale pour travailler sur une véritable politique transversale de l'autonomie. L'absence d'objectifs sur la compensation ou sur l'accompagnement des personnes polyhandicapées nous semble faire partie des oublis qu'il est nécessaire de combler rapidement.

- **Enfin, sur les ressources des personnes handicapées, si nous avons retrouvé bien entendu la mise en œuvre de la déconjugalisation**, il n'y a, en revanche, à ce stade, aucune trace de la « *réforme en profondeur* », que vous annonciez dans votre discours de politique générale (au-delà d'une réflexion sur le cumul avec un temps partiel), ni même d'une revalorisation de l'AAH.

Pour mener toutes ces politiques, il nous semble essentiel de mieux **cartographier et identifier les besoins** dans les territoires, en entraînant dans cette démarche les conseils départementaux, dont la présence dans ce CIH est importante. Sans cela, il paraît difficile de concevoir des solutions adaptées et de définir les moyens nécessaires. C'est aussi la condition pour éviter que les politiques transversales ne conduisent à oublier la nécessité de répondre aux besoins spécifiques, notamment des personnes dont le handicap nécessite un accompagnement complexe.

De nombreux chantiers sont renvoyés à la prochaine Conférence Nationale du Handicap, qui devrait se tenir au printemps 2023, soit plus tardivement que ce que nous avons initialement compris. Nous serons déjà à un an du quinquennat et à six ans de mandat du président de la République. Il ne sera alors plus temps de belles promesses, mais de réponses concrètes.

Parce que nous sommes persuadés que nous partageons tous ici les mêmes objectifs et les mêmes ambitions, le Collectif Handicaps prendra évidemment toute sa place dans les travaux futurs. Nous serons un partenaire, certes exigeant pour rappeler les besoins et attentes des personnes handicapées, mais toujours force de propositions.